

PHILIPPE CACHAU

LES HOTELS DE BEAUVILLIER,  
 DE CHEVREUSE  
 ET COLBERT DE CROISSY :  
 TROIS RÉALISATIONS MÉCONNUES  
 DE JULES HARDOUIN-MANSART  
 À VERSAILLES.

- |                            |   |                         |
|----------------------------|---|-------------------------|
| 1. Le Château.             | 6. La grande Ecurie.                    | 12. Place Dauphine.     |
| 2. Grande Cour du Château. | 7. La petite Ecurie.                    | 13. La Paroisse.        |
| 3. Avant-Cour du Château.  | 8. Le Manège.                           | 14. Les Recolets.       |
| 4. Logement des Seigneurs. | 9. Le grand Commun.                     | 15. Le grand Commun.    |
| 5. La Place d'Armes.       | 10. Réservoir de la butte de Montboron. | 16. La Surintendance.   |
|                            | 11. Place du Marché.                    | 17. La Surintendance d' |

Fig. 11 - Vue du château et des jardins de Versailles du côté de l'orangerie (...) par Dumas et Coquart, 1712 (Cliché Ph. Cachau).

## L'HÔTEL DE BEAUVILLIER, DIT « DU GRAND CONTRÔLE »<sup>5</sup>

Le 12 avril 1681, Paul de Beauvillier (1648-1714), duc de Saint-Aignan, Premier gentilhomme de la chambre du roi, pair de France, figure éminente de la Cour, déposait en compagnie de son beau-frère et ami Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse (1646-1712), devant Me Lamy, notaire à Versailles, les devis et marchés « d'un pavillon et basses courts (...) suivant les plans, eslevations et profils faitz par Monsieur Mansard, architecte du Roy, architecte et ingénieur ordinaire de ses bastimens ». Le même jour et devant le même notaire, les deux hommes passaient marchés avec les maîtres maçons versaillais Léonard et Pierre Aumasson, père et fils, bien connus de l'architecte : ils travailleront non loin de là, aux bâtiments du Potager du roi en 1682-83. Le 14 juin suivant, le marché de charpenterie de l'hôtel fut passé par les mêmes avec le maître charpentier parisien, Jean Mallet, autre artisan familier de Mansart, domicilié rue Saint-Nicolas, paroisse Saint-Paul, moyennant 377 livres par cent de bois<sup>6</sup>.

L'hôtel fut érigé sur une place offerte par Louis XIV aux ducs de Chevreuse et de Beauvillier, le 14 mars 1676, de « vingt-six toises de face sur trente-trois toises de profondeur, tenant un costé à la maison du Sr. Marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat [ancienne surintendance des Bâtiments], d'autre à la rüe qui descend au potager et par derrière à la ruelle qui tient au grand parc dud. Versailles », celle menant à la Petite Orangerie. La maison devait être bâtie « suivant les alignements, plan et eslevations qui en ont esté arreztez et signez par le Sr Colbert ». Beauvillier et Chevreuse entendaient ainsi bâtir sur une place commune et suivant le même parti leurs hôtels respectifs. Une nouvelle place mitoyenne sera cédée par le roi à Chevreuse en 1683 sur laquelle il réalisera finalement son hôtel<sup>7</sup>.

## DEUX DUCS INSÉPARABLES : BEAUVILLIER ET CHEVREUSE

Quoiqu'il faille demeurer prudent sur les propos de Saint-Simon, leur ami, toujours prompt aux commérages, le célèbre mémorialiste rappelle à maintes

**L**es réalisations de Jules Hardouin-Mansart et son agence sont innombrables. Malgré les dernières biographies sur cet architecte majeur du Grand Siècle<sup>1</sup>, on peut se demander si l'on parviendra un jour à les recenser toutes. Celles pour la famille Colbert sont réputées connues : remaniements du château de Dampierre pour le duc de Chevreuse en 1682-85, orangerie de Sceaux pour Colbert de Seignelay en 1686, respectivement gendre et fils de Jean-Baptiste<sup>2</sup>. On a oublié cependant que Mansart avait érigé pour le duc de Beauvillier, autre gendre de Colbert, son hôtel à Versailles, dès 1681, entamant ainsi une longue collaboration avec cette famille<sup>3</sup> : suivront les hôtels de Colbert de Croissy, frère du ministre et ministre lui-même, en 1682, et de Chevreuse en vis-à-vis, mitoyen du premier, en 1683. Tous ces hôtels se situaient rue de la Surintendance (actuelle rue de l'Indépendance américaine), dans le voisinage immédiat du château et de la Surintendance des Bâtiments du roi, logement et siège de l'administration d'Hardouin-Mansart (fig. 1). Ils viendront ensuite encadrer celle érigée par lui en 1688-1692. Rappelons aussi que, de 1668 à 1679, Colbert et son fils logèrent successivement dans l'hôtel familial de la rue de l'Orangerie situé en vis-à-vis, dit « hôtel de Seignelay »<sup>4</sup>. Cette partie de la ville devint donc en quelques années le fief de la famille Colbert. On rappellera enfin que Mansart procédait à de nombreux aménagements et réalisations dans ce secteur : aile du Midi (1678-82) ; orangerie (1681-87) ; Grand Commun (1682-86). La proximité des lieux, des dates, des relations et des réalisations, tout concourt à rendre ces hôtels, et d'autres bâtiments nous le verrons, au grand architecte de Louis XIV.

1 B. Jestaz : *Jules Hardouin-Mansart (1646-1708)*, Paris, 2008 et *Jules Hardouin-Mansart (1646-1708)*, sous la direction d'A. Gady, Paris, 2010.

2 Jestaz, *ibid.*, p. 265-266 et 272-275 ; Gady, *ibid.*, p. 318-325 et 334-337.

3 Aucun des ouvrages ci-dessus ne fait état de cet hôtel pourtant connu comme une œuvre d'Hardouin-Mansart depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, avérée depuis 1964.

4 Hôtel autrefois situé au droit des 8-8bis rue de l'Orangerie, 1 rue Hardy et rue de La Quintinie. Cf. Fr. Reyniers : « Contribution à l'histoire de l'hôtel de Seignelay à Versailles », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1971, p. 67-114 ; J. Portier : *Propriétaires versaillais des origines à l'an II*, Versailles, 1983, p. 145.

5 Sur cet hôtel sis 12-14 rue de l'Indépendance américaine : *Cicéron de Versailles*, 1804, p. 145, 203 ; 1806, p. 149 ; 1820, p. 245 ; J.-A. Le Roi : *Histoire de Versailles, de ses rues, de ses places et avenues (...)*, t. II, Versailles, 1857, p. 192-194, rééd. 1861, p. 397-400 ; L. Barron : *Les environs de Paris*, Paris, 1886, p. 339 ; A. Jehan : *La ville de Versailles. Son histoire. Ses monuments*, Versailles, 1910, p. 117 ; G. Lizerand : *Le duc de Beauvillier (1648-1714)*, Paris, 1933, p. 320 ; M. Michaux : « L'hôtel de Beauvillier, cercle militaire de Versailles », *Versailles*, n° 22, 4<sup>e</sup> trimestre 1964, p. 31-36 et n° 23, 1<sup>er</sup> trimestre 1965, p. 35-38 ; M.-A. de Helle : *Le Vieux Versailles*, Versailles, 1969, t. I, p. 211-214 ; O. Caffin-Carcy – J. Villard : *Versailles. Le château, la ville, ses monuments*, Paris, 1991, p. 93-94 ; J. Lagny : *Versailles, ses rues. Le quartier Saint-Louis*, Versailles, 1990, p. 76-77 ; Fr. Didier : *Hôtel du Grand Contrôle – Mess des Officiers – Étude préalable de restauration générale*, mai 1996 ; *Sites et Monuments*, 4<sup>e</sup> trimestre 2010.

J'exprime toute ma gratitude à MM. le marquis Guillaume de La Ferté-Aymont, Pierre Jugie, conservateur du Patrimoine aux Archives nationales et Melle Gwénola Bauge-Bubour au service travaux du château de Versailles, pour leur précieux soutien dans la rédaction de cet article.

6 Arch. Dép. Yvelines, 3 E 43/106 : Actes en déficit, cités en partie par Michaux, 1964, p. 31. Sont au répertoire de l'étude sous le nom du duc de Chevreuse (Arch. Dép. Yvelines, 2 Mi 390). Sur ces artisans, cf. Gady, 2010.

7 *Ibid.* L'origine de l'hôtel de Chevreuse n'est pas établie avant 1683 (cf. *infra*).

reprises qu' « ils n'étaient qu'un cœur et qu'une âme », « un même cœur et un même esprit », que « (...) parler à l'un, c'était aussi parler à l'autre », ce que l'un faisait, l'autre le faisait aussi<sup>8</sup>. Véritables Montaigne et La Boétie de la Cour de Louis XIV, leur amitié n'était pas, à la lecture des mémoires, sans ambigüité : « Il était un avec le duc de Beauvillier », dit-il à propos de Chevreuse, « et ils passaient presque tout leur loisir ensemble »<sup>9</sup>. A propos de l'abbé de Polignac, il rappelle : « Les deux ducs n'étaient qu'un cœur et qu'une âme : plaisant à l'un, il plut à l'autre et, reçut chez le duc de Chevreuse, il le fut bientôt chez le duc de Beauvillier. C'étaient », dit-il, « deux hommes uniquement occupés, n'osant dire noyés dans leurs devoirs, et qui, au milieu de la cour où leurs places et leurs faveurs les rendaient des personnages, y vivaient comme dans un ermitage dans la plus volontaire ignorance de ce qui passait autour d'eux »<sup>10</sup>. La mort de Chevreuse en 1712 sera fatale à la santé de Beauvillier qui s'éteindra en 1714<sup>11</sup>. S'agissant des hôtels de Beauvillier et de Chevreuse, Saint-Simon emploie curieusement le singulier et non le pluriel : il déclare, à propos de Fénelon, leur ami commun, « maître de leur cœur et de leur esprit », qu'il dinait une ou deux fois par semaine « à l'hôtel [et non aux hôtels] de Beauvillier ou de Chevreuse », entre eux et leurs épouses, comme pour mieux souligner la similitude des deux hôtels<sup>12</sup>.

## LIENS ENTRE BEAUVILLIER ET HARDOUIN-MANSART

Attestés dès 1681, les liens de Paul de Beauvillier avec Jules Hardouin-Mansart se maintiendront tardivement. Non évoqués dans les monographies sur l'architecte, ces liens semblent avoir été très profonds puisque le duc délivrera la croix et le cordon bleu de l'ordre de Saint-Michel à Mansart, le 20 juin 1693<sup>13</sup>. Les deux hommes étaient de santé fragile et Beauvillier viendra prendre les eaux à Bourbon-l'Archambault, près de Sagonne (Cher), terre de Mansart, en 1700<sup>14</sup>. Outre son hôtel versaillais, il lui demandera dans les années 1700, les plans et élévations de l'Hôtel-Dieu de Saint-Aignan-sur-Cher, suite à l'établissement des nouveaux statuts

8 Ces expressions reviennent comme un leitmotiv, cf. Saint-Simon : *Mémoires*, coll. La Pléiade, t. I, 1983, p. 136, t. III, 1984, p. 127 ; t. IV, 1985, p. 208, 418, 557. Les deux couples étaient en effet très liés (*ibid.*, t. III, p. 71 ; t. IV, 1985, p. 212).

9 *Ibid.*, t. III, p. 88.

10 *Ibid.*, t. II, 1983, p. 665.

11 *Ibid.*, t. IV, p. 850.

12 *Ibid.*, t. I, p. 253. On se demande si Saint-Simon ne sous-entend pas la présence d'un seul et même hôtel, partagé initialement entre les deux ducs et leurs épouses, sorte d'hôtel familial à l'instar de l'hôtel de La Rochefoucauld-Liancourt à Paris, remanié par Mansart en 1675 (cf. Gady, 2008, p. 390), l'exigüité des lieux ayant conduit Chevreuse à bâtir le sien sur une place voisine en 1683 (?). Rappelons que leurs appartements à l'attique de l'aile du Midi, de 1682 à 1689, étaient mitoyens. Il en sera de même à l'aile du Nord, de 1689 à 1712, où Saint-Simon était leur voisin (cf. Lizerand, 1933, p. 320-321 ; V.V.R. Newton : *L'espace du roi*, Paris, 2000, p. 507, 521 et 569). Sur leur amitié avec Fénelon, cf. A. Delplanque : *Fénelon et ses amis*, Paris, 1910, p. 105-138 ; M. Langlois : *Pensées intimes du duc Paul de Beauvillier*, Paris, 1925, p. 59 et suivantes.

13 B.n.F., ms, Nouveau d'Hozier, t. 182, dossier 3980. Cité par L. Meister dans *Mémoires de la Société académique du département de l'Oise*, t. XXV, 1925, p. 118.

14 Lizerand, 1933, p. 331 et Jestaz, 2008, p. 213 et 374.

et à l'installation des Filles de la Charité en août 1700. Cet édifice, attribué à Mansart, et non évoqué dans les dites monographies, est caractéristique de son architecture (on pense notamment à la maison des dames de Saint-Cyr). Ce serait là son seul et unique exemple avéré d'architecture hospitalière, inaugurant là une tradition reprise par son petit-fils Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>.

Ces liens ont leur importance puisqu'ils vont servir l'introduction de Mansart dans la famille Colbert. Suivront en effet Colbert de Croissy en 1682 et Chevreuse en 1683. Le milieu n'était donc pas aussi défavorable à l'architecte qu'on l'a cru : une citation faite par B. Jestaz rappelle qu'il s'était rendu à Dampierre à la diligence de Colbert<sup>16</sup>.



Fig. 2 – Versailles, vue aérienne des anciens hôtels de Beauvillier (en clair), de Chevreuse (à droite ; détruit) et Colbert de Croissy (en face), rue de l'Indépendance américaine (Cliché Château de Versailles, direction du Patrimoine et des Jardins).

## DESCRIPTION DE L'HÔTEL DE BEAUVILLIER AU DÉBUT DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Entamé en même temps que l'Orangerie et achevé probablement dès 1682, l'hôtel figure sur le plan de la ville de la Chalcographie du Louvre (vers 1684) et au premier plan de celui de Coquart en 1712 (fig. 1)<sup>17</sup>. On ne possède guère de

15 Lizerand, 1933, p. 318 ; René Guyonnet : *Saint-Aignan, mille ans d'histoire*. (...) Blois, 1984, p. 131 et 144-164 ; Arch. nat., S 6160 et Min. cent., LXXVIII, 485: Etablissement des Filles de la Charité à l'hôpital de Saint-Aignan du 18 août 1700. Cf. ma thèse *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)*, Paris-I, 2004, t. II, p. 1281-1289 (Hôtel-Dieu de Marseille). 16 Jestaz, 2008, p. 265, note 7 et Gady, 2010, p. 24, 116, 119.

17 Michaux, 1964, p. 31 ; Louvre, chalcographie, pl. 3316 ; Dumas et A. Coquart : « Vue du château et des jardins de Versailles du côté de l'Orangerie (...) ». Daté de 1712, ce plan fut levé plus anciennement puisque la surintendance bâtie par Mansart en 1688-1692 n'apparaît pas.



description jusqu'à sa vente en 1720 et les plans dressés au milieu du siècle<sup>18</sup>. L'inventaire des biens du duc de Beauvillier à sa mort en août 1714 fut hélas établi sous seing privé<sup>19</sup>. Cet inventaire nous aurait permis de connaître la disposition de l'hôtel, ainsi que son mobilier et les papiers relatifs à sa construction.

Dans l'acte de vente de juillet 1720<sup>20</sup>, il est décrit comme « une Maison Scize en la Ville de Versailles, rue de la Surintendance consistante en deux Cours, deux porte-cochères sur la rue, deux jardins, deux corps de logis, le premier qui est le grand, scitué entre les deux cours et jardin ». Il est dit « composé par bas de deux escaliers [un principal et un de service], une cuisine, deux garde mangers et une rotisserie, cave au-dessous, le premier étage composé d'un grand appartement et de plusieurs chambres audessous et audessus desquels sont des entresols ». Le second corps est dit « scitué à l'extrémité de la cour basse composé par bas de deux petits escaliers, deux chambres basses et deux Remises et par haut grenier, sur la remise deux entresolles audessus desquelles il ya encore deux chambres », plus autres dépendances et appartenances de la basse-cour. Il apparait sur les plans comme un simple logis en L à deux niveaux et combles mansardés (fig. 1 et 3).

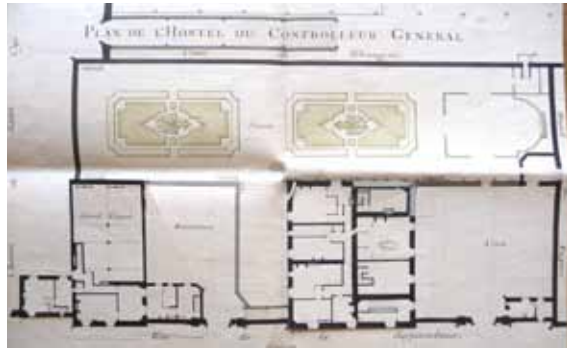


Fig. 3 – Plan de l'Hostel du Contrôleur Général, milieu XVIII<sup>e</sup> (Arch. nat., O 1850, dossier 1, n° 1 ; Cliché Ph. Cachau).

Le logis principal (actuel n° 12) était ainsi disposé entre une cour principale, à droite, et une basse-cour, à gauche (actuel n° 14), laquelle comprenait un petit logis de plan massé également à l'angle des rues de la Surintendance et de l'Orangerie, avec partie en retour sur la première, dévolu aux communs, remises et écuries. L'hôtel était élevé d'un rez-de-chaussée, d'un étage noble et d'un second mansardé. Avec ses bossages d'angle, bandeau d'étage et corniche, il ne présentait aucune particularité architecturale, si ce n'est la distinction des deux logis dans leur échelle, les matériaux étant identiques : pierre et meulière enduite en fausse brique ou fausse pierre. Les deux portails de pierre affichaient la même sobriété et la même bichromie de matériau dans les murs de clôture.

<sup>18</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup> 1850 et *infra* note 20.

<sup>19</sup> *Id.*, Min. cent., XXIII, 482 : Inventaire de la duchesse de Beauvillier du 28 septembre 1733, cote 35 des papiers ; XXIII, 435 : Compte d'exécution testamentaire et liquidation de la succession du duc de Beauvillier du 5 janvier 1719 (arrêtés sous seing privé le 9 août 1717).

<sup>20</sup> *Ibid.*, LIV, 746 : Vente du 18 juillet 1720.

Au regard des hôtels érigés par Hardouin-Mansart tant à Paris qu'à Versailles, cet hôtel – comme les suivants – peut paraître bien banal. Il ne s'agit que d'un pavillon bâti entre deux cours du fait de l'étroitesse de la parcelle. Les jardins en terrasse longent l'ensemble sur le mur de l'allée de la Petite Orangerie. Par ce développement en largeur et non en profondeur, nous sommes bien loin du traditionnel hôtel entre cour et jardin, tel qu'il était encore pratiqué par l'architecte dans les hôtels de la rue des Réservoirs (Créqy, Soissons). Le plan masse est désormais passé du rectangle au carré, ce qui deviendra la règle pour les hôtels privés de la rue. Mansart démontre une fois encore ici ses capacités d'adaptation au site. La documentation très lacunaire ne nous permet pas d'en savoir plus sur l'état intérieur de l'hôtel au XVII<sup>e</sup>.

## L'HÔTEL APRÈS LE DUC DE BEAUVILLIER

À la mort du duc, le 31 août 1714, à Vaucresson, l'hôtel revint à sa fille, Marie-Henriette, duchesse de Mortemart, sa dernière héritière, épouse séparée de biens de Louis de Rochechouart, duc de Mortemart depuis 1710. Un inventaire des biens fut dressé sous seing privé, clôturé le 25 octobre 1714 : les meubles de Versailles furent estimés à 66 500 livres. L'hôtel, très vite abandonné au départ de la Cour en septembre 1715, vit son estimation réduite de 20 000 à 10 000 livres, lors des compte d'exécution testamentaire et liquidation de la succession, le 9 août 1717, déposés devant notaire le 5 janvier 1719, suite à la mort de la duchesse, le 4 septembre 1718. L'hôtel échut alors à sa mère Henriette-Louise Colbert, duchesse de Beauvillier (1657-1733)<sup>21</sup>.

Elle le céda, le 18 juillet 1720, à Antoine Chaumont (1671-1762), écuyer, seigneur d'Ivry/Seine et autres lieux, conseiller secrétaire du roi, et Marie-Catherine Baré, son épouse, alors domiciliés place des Victoires, paroisse Saint-Eustache, pour 123 000 livres payées « en billets de banque royale »<sup>22</sup>. Originaire de Namur, Chaumont s'était en effet enrichi dans le commerce des grains et la finance avec le système Law. Outre l'hôtel de Beauvillier, il avait acquis la seigneurie d'Ivry, le 15 mars 1719, et l'hôtel de Boufflers à Paris, place des Vosges (alors Royale), le 30 mars 1720. Chaumont était connu au XVIII<sup>e</sup> siècle comme le père d'Antoine-Martin Chaumont de La Galaizière (1697-1783), célèbre conseiller du roi et beau-frère du contrôleur général des Finances, Philibert Orry (1689-1747). La Galaizière reviendra ainsi hanter l'ex-hôtel de son père sous le mandat d'Orry (1730-1745)<sup>23</sup>.

<sup>21</sup> *Supra* note 19. Sur la fortune et les biens de Beauvillier, cf. Lizerand, 1933, p. 312-328. Il avait épousé Henriette-Louise Colbert, fille de Jean-Baptiste Colbert, le 20 janvier 1671 (Arch. nat., Y 12027 : Scellés du 19 septembre 1733).

<sup>22</sup> *Supra* note 20.

<sup>23</sup> E.-J.-Fr. Barbier : *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV*, t. III, Paris, 1866, p. 55 (janvier 1737) ; J. Garin : *Histoire d'Ivry-sur-Seine, des origines à nos jours*, Paris, 1930, p. 230-233 ; M. Antoine : *Le gouvernement et l'administration sous Louis XV*, Paris, 1978, p. 64 ; A. Gady (sous la direction de) : *De la place Royale à la place des Vosges*, Paris, 1996, p. 379-380.

L'hôtel devint en effet à partir de 1723 celui du contrôleur général des Finances. La fortune de Chaumont avait tourné court. Par arrêt du 29 juillet 1722, le Régent établit une imposition sur tous ceux qui s'étaient enrichis avec le système depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1719. Les Chaumont se virent ainsi réclamer, le 23 septembre 1722, la somme colossale de 8 millions de livres ! Incapables de régler, ils virent leurs biens saisis, le 23 novembre, le 24 pour l'hôtel versaillais. Le 2 janvier 1723, l'hôtel fut mis en adjudication et adjugé à Louis XV, le 19 février, pour 700 800 livres, via Pierre Gabriel, son avocat au conseil, qui lui en fit déclaration le lendemain. Par arrêt du conseil du 16 août et lettres patentes du 12 septembre 1723, l'ancien hôtel de Beauvillier fut annexé au château de Versailles, décision confirmée par une déclaration du 19 mars 1724<sup>24</sup>.

## L'HÔTEL DES GRAND ET PETIT CONTRÔLES. L'EXTENSION DE 1783-84

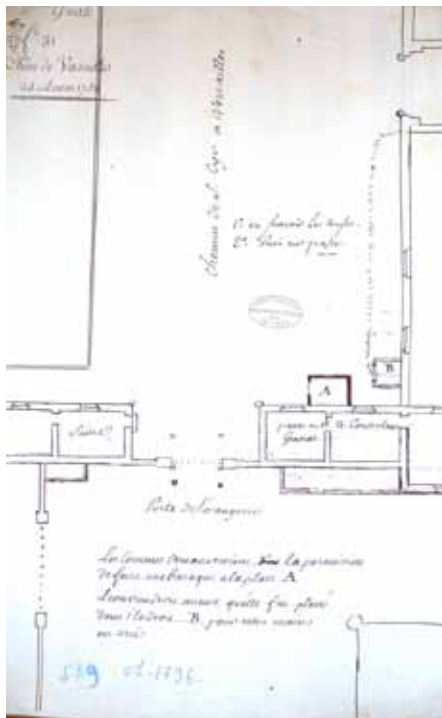


Fig. 4 – Charles Lécuyer : Plan de la grille de la rue de l'Orangerie avec pavillon mitoyen du Petit Contrôle et projet de baraque, 1758 (Arch. nat., O<sup>1</sup> 1796, n<sup>o</sup> 589 ; Cliché Ph. Cachau).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les deux logis de l'hôtel seront désignés comme les « Grand et Petit Contrôles ». Si le fonctionnement du contrôle général des Finances à cette époque est bien connu, il en va tout autrement de l'état des bâtiments. L'essentiel des plans et projets d'aménagement sont conservés<sup>25</sup>. En revanche, la documentation sur ces aménagements est quasi-inexistante ou difficile à démêler avec l'hôtel éponyme de la rue des Petits-Champs à Paris. On signalera de façon sûre les réparations effectuées en avril-mai 1758 pour Jean de Boullogne (1690-1769), contrôleur général de 1757 à 1759, par Charles Lécuyer, contrôleur des Bâtiments du roi dont les devis se montaient à 1886 livres. Un plan sommaire du milieu du XVIII<sup>e</sup> (fig. 4), relatif à un droit de baraque sur un pavillon de la grille de la rue de l'Orangerie, montre que celui-ci fut annexé au Petit Contrôle, un accès ayant été ménagé entre les deux bâtiments

pour former de nouveaux bureaux au profit de cette administration capitale d'Ancien Régime<sup>26</sup>.

Ce besoin de place conduisit Jean-François Joly de Fleury (1718-1802), administrateur général de 1781 à 1783, à procéder à l'extension de l'hôtel sur le jardin à la fin de son mandat. En février 1783, il demandait à l'inspecteur général des Bâtiments du roi, Jean-François Heurtier (1739-1822), de « changer la position et la distribution de ses bureaux qui sont confondus avec ses cuisines et ses offices ». Ils résolurent ainsi de « sacrifier la portion de sa petite terrasse sur laquelle se trouve présentement une salle des marronniers, et d'y construire un bâtiment à l'usage de ses bureaux ». 80 000 livres furent destinées au projet. Il fut soumis au comte d'Angiviller, directeur des Bâtiments du roi, avec les plans des différents niveaux : le rez-de-chaussée était destiné à trois chefs de bureau, le premier étage à quatre Premiers commis et les combles aux commis. Ils seront finalement dévolus au logement du contrôleur général. Le Grand Contrôle sera ainsi doublé de cinq travées sur le jardin en 1783- 84<sup>27</sup>.

Un premier projet de pavillon, disposé à l'angle droit du pavillon primitif sur la terrasse du jardin en fond de cour, fut envisagé (fig. 6). Elevé de six travées en façade sur trois niveaux avec parties latérales à refends, couvert d'un grand comble aveugle, ce projet fut abandonné au profit d'un prolongement de la façade côté basse-cour, formant décrochement du côté de la cour. Les décors intérieurs conservés de cette partie (cheminées, boiseries) date pour l'essentiel de cette époque (fig. 5). En cette période de disette financière, d'anciens décors rocailles de l'hôtel furent réemployés dans les aménagements. On procéda aussi à la réfection de l'hôtel primitif comme l'attestent certaines cheminées (fig. 7). L'escalier principal (fig. 8) fut refait à neuf comme le montrent les plans d'avant et après extension (fig. 3, 9 et 10). Il fut ouvert au centre et non à gauche. Les pans concaves de la cage devinrent rentrants et l'escalier tournant à rampe sur rampe au bas, un escalier à paliers et volée intermédiaires. Un nouveau jardin fut établi devant l'extension, auquel on accédait par les portes-croisées et les trois marches au centre (fig. 9).

Une fabrique sous forme de temple à quatre colonnes ioniques et fronton triangulaire orné d'un relief, précédé de trois marches, fut réalisée (?) au fond du jardin à l'emplacement d'un ancien bosquet à exèdre (fig. 3 et 9). Avec son alcôve et son portique à l'antique, elle était conforme au goût néo-classique du moment. Le bosquet devint une cour intérieure engazonnée formant terrasse sur l'Orangerie, bordée au sud par la nouvelle extension et, à l'est, par le passage couvert du contrôleur général vers le château, dont témoigne encore le bâtiment entre cour et jardin au droit de l'ancien mur de clôture.

24 Arch. nat., O<sup>1</sup> 1502 : Saisie du 23 novembre 1722 et adjudication du 19 février 1723 ; E 2044 : Arrêt du conseil du 16 août 1723 ; O<sup>1</sup> 67, fol. 797 : Lettres patentes de septembre 1723 ; O<sup>1</sup> 68, fol. 131 : Lettre de confirmation du 19 mars 1724.

25. *Id.*, O<sup>1</sup> 1850 et *infra*.

26. *Id.*, O<sup>1</sup> 1796, n<sup>os</sup> 562, 563, 588, 589 (plan) ; 590.

27. *Id.*, O<sup>1</sup> 1176, fol. 257 : Ordre du comte d'Angiviller à Heurtier du 27 mai 1783 ; O<sup>1</sup> 1850 : Note de Heurtier à D'Angiviller du 22 février 1783 et plans (dossier 1).

Ce passage se poursuivait au premier étage des nouveaux bureaux derrière l'hôtel de Chevreuse, jusqu'à l'ancienne surintendance. Marqué par un degré au centre, il ouvrait sur un escalier de cette dernière, au droit du pavillon central de l'hôtel, et continuait au-delà jusqu'à l'aile du Midi.



Fig. 5 – Hôtel du Grand Contrôle : cabinet d'angle sur jardin au rez-de-chaussée, ancien cabinet intérieur du contrôleur général des Finances. Cliché Ph. Cachau.



Fig. 7 – Hôtel du Grand Contrôle : cheminée et trumeau de glace de la chambre au premier étage sur la cour du Petit Contrôle. Cliché Ph. Cachau.



Fig. 8 – Hôtel du Grand Contrôle : le nouvel escalier (1783-84). Cliché Ph. Cachau.

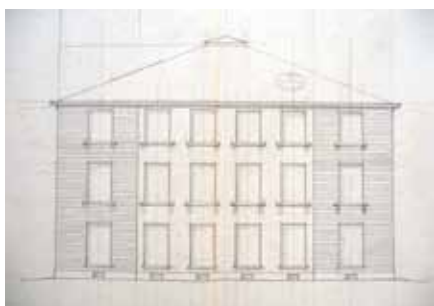


Fig. 6 - Jean-François Heurtier : Projet d'élévation pour le pavillon du Grand Contrôle, 1783 (Arch. nat., O<sup>1</sup> 1850, dossier 1, n<sup>o</sup> 36). Cliché Ph. Cachau.



Fig. 9 – Plan au premier étage du contrôle général des Finances avec corridor du contrôleur général et nouveaux bureaux (en noir) derrière l'hôtel de Chevreuse (en gris), fin XVIII<sup>e</sup> (Arch. nat., O<sup>1</sup> 1850, dossier 1, n<sup>o</sup> 5). Cliché Ph. Cachau.

## DISTRIBUTION DE L'HÔTEL AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

Un état exact de la distribution des Grand et Petit Contrôles nous est donné par l'inventaire dressé en octobre 1787 des effets du Garde-Meuble de la Couronne<sup>28</sup>. Le rez-de-chaussée se composait ainsi d'une antichambre ou vestibule et de deux pièces pour les valets de chambre, à droite. À gauche, était l'escalier principal et, derrière, une chapelle intérieure qui marquait le début des appartements du ministre. Suivaient une salle d'audience, une chambre, devenue salon sous Calonne, qui fut rétablie comme petite chambre dans le cabinet voisin. Derrière, en retour, étaient un cabinet d'aisance, un escalier intérieur et son passage

28. Arch. dép. Yvelines, A 69.

vers trois pièces entresolées servant de garde-robes et secrétariat, et un escalier de service. Les entresols étaient dévolus aux domestiques.

L'étage noble (fig. 8) était constitué, après l'escalier, d'une antichambre, puis, sur la basse-cour, à droite, d'une salle à manger, d'un salon ou grand cabinet, d'une grande chambre (fig. 5) avec escalier de service derrière l'alcôve (devenus cabinet ensuite) et, en retour, au-dessus des pièces entresolées, derrière le salon, d'un cabinet-bibliothèque devenu cabinet d'aisance, d'une pièce de passage et d'une salle de bain transformée en secrétariat, entresolés également. Ces entresols abritaient le second bureau du secrétariat, son antichambre et la chambre de la femme de chambre. Dans l'ancien logis, derrière l'escalier de service, était l'antichambre du premier secrétariat, anciennement poudrier, un arrière-poudrier servant de garde-robe et un boudoir, à gauche. La distribution de cette partie fut modifiée car elle ne correspond pas au plan établi après les ouvrages de 1783-84<sup>29</sup>. À gauche de la salle à manger, était un appartement intérieur composé d'une chambre, boudoir, et garde-robe donnant sur un escalier de service.

Le comble mansardé contenait l'appartement de l'intendant, une lingerie, des logements pour domestiques, M<sup>me</sup> de Canezi (?), la gouvernante et la nourrice de ses enfants, et différents bureaux pour les commis.

Le Petit Contrôle comprenait des bureaux et logements pour les Premiers commis et commis avec antichambres et cabinets, et pièces pour la bouche du ministre au rez-de-chaussée.

## L'HÔTEL DU XVIII<sup>E</sup> À NOS JOURS

Fermé en 1791, le contrôle général des Finances fut inventorié en août 1792<sup>30</sup>. Il devint le tribunal de commerce de la ville, puis fut baillé à différents particuliers à partir de 1798. En triste état, on autorisa alors les occupants à procéder aux réparations et modifications. Le Petit Contrôle devint en 1796-98, l'auberge de la grille de la rue de l'Orangerie<sup>31</sup>. Redevenu dépendance du château sous l'Empire, il abrita divers logements de fonction. Parmi les occupants de l'hôtel, figure sous la Monarchie de Juillet, au rez-de-chaussée, l'architecte du palais, Frédéric Nepveu qui y eut son logement et ses bureaux. Très attaché à l'endroit, il tenta de le racheter lors de la liquidation de la liste civile de Louis-Philippe en 1848. En vain. La situation demeura jusqu'au Second Empire. En 1855-57, le logis principal fut restauré par Charles Questel, architecte en chef du palais, pour abriter le Mess des grenadiers, puis des zouaves de la Garde impériale.

29. *Ibid.* et *supra* note 27, dossier 1, n<sup>o</sup> 22.

30. Arch. mun. Vers., 5 M 1651.

31. *Id.*, 5 M 1654 et *Cicerone*, *supra* note 5.

Affecté aux armées en 1872 comme bibliothèque militaire, il devint finalement le Cercle militaire de Versailles de 1873 à 2009. Le Petit Contrôle demeura l'octroi de la grille de la rue de l'Orangerie jusqu'à la suppression de celle-ci après guerre et fit retour au domaine national de Versailles. Conformément aux statuts de l'Établissement public du château de Versailles d'avril 1995, les lieux, vacants et en déshérence depuis 2007, furent remis à l'Établissement par le ministère de la Défense en novembre 2009. En 2011, un bail de 30 ans fut signé avec la société Ivy International pour installer un hôtel de luxe de 21 chambres<sup>32</sup>.

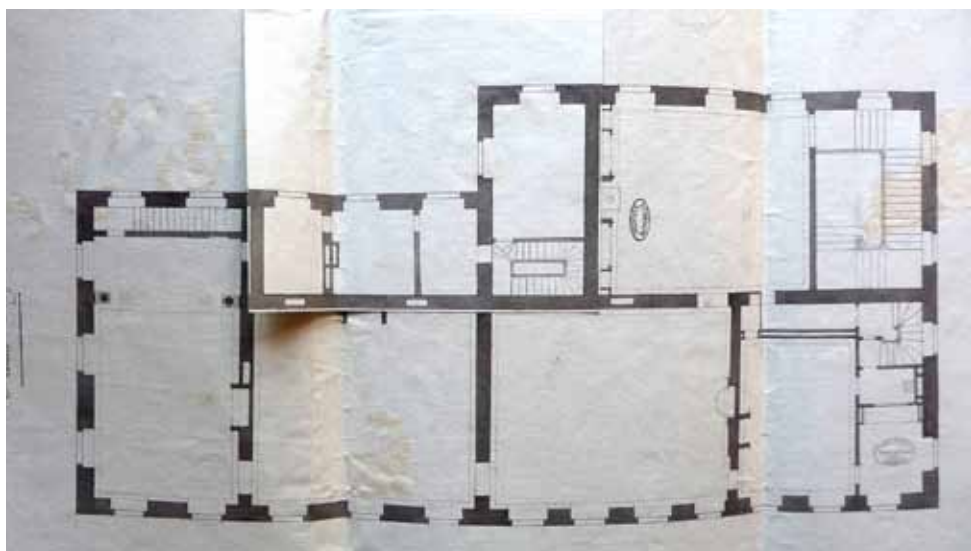


Fig 10 : Plan du premier étage de l'hôtel du Grand Contrôle après extension (Arch. nat., O<sup>1</sup> 1850, dossier 1, n° 22. Cliché Ph. Cachau).

## L'HÔTEL DE CHEVREUSE

Situé au droit des n°8-10bis de la rue de l'Indépendance américaine (fig. 2), cet hôtel, dénommé tantôt « de Chevreuse », tantôt « de Luynes » au XVIII<sup>e</sup> siècle – les ducs étaient « de Luynes et de Chevreuse » –, fut bâti en 1683. Démoli en 1823, seul subsiste le logis des remises et écuries le long de l'ancienne surintendance (fig. 11). L'hôtel connut un destin moins tourmenté mais plus énigmatique que le précédent : demeuré dans la même famille jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, son origine n'est établie qu'à partir du don de place à Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, chevalier des ordres du roi, futur gouverneur de Guyenne, le 13 octobre 1683<sup>33</sup>. Il reçut alors une place de 32 toises de face sur 18 de profondeur, soit plus longue et moins profonde que celle de Beauvillier. Si on

ignore de quel arrangement fit l'objet celle cédée aux deux hommes en 1676, c'est bien sur celle de 1683 que Chevreuse fit ériger aussitôt deux pavillons identiques à ceux de son beau-frère, conformément aux devis et marchés établis en 1681 et comme l'atteste le plan de Coquart (fig. 1). Preuve, une fois encore, que les deux ducs s'imitaient en tout. La seule distinction notable est l'absence de jardin. La disposition des communs et des écuries évoluera au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 10-12)<sup>34</sup>. Par sa date de réalisation, l'hôtel est ainsi contemporain des remaniements du château de Dampierre par Hardouin-Mansart. Comme l'hôtel de Beauvillier, les sources relatives à cet hôtel sont bien minces. L'inventaire des papiers du duc en 1712 ne nous éclairent guère sur sa réalisation<sup>35</sup>.

## DISPOSITIONS DE L'HÔTEL

La distribution de l'hôtel nous est connue en partie par l'inventaire de 1712 et celui de son arrière-petit-fils, Marie-Charles-Louis, duc de Luynes, en 1771<sup>36</sup>. Les appartements du duc et de la duchesse étaient situés au sud sur la basse-cour comme chez Beauvillier. Celui du duc se trouvait au rez-de-chaussée et celui de son épouse à l'étage. Ils comprenaient chacun une antichambre, une chambre, un cabinet et une garde-robe, laquelle faisait office d'oratoire dans l'appartement de madame en 1712. Un appartement identique était situé au second étage sous les combles mansardés, mais donnait sur la cour au nord. Comme au Grand Contrôle, ce niveau fut dévolu aux domestiques (écuyer, officier, officiers de cuisine, valets de chambre...) et contenait une infirmerie et un garde-meuble. L'emplacement exact des communs, remises et écuries n'est pas clairement établi mais les bâtiments subsistants, l'ampleur des pièces signalées dans les communs et quelques plans laissent accroire que les premiers étaient situés dans les bâtiments à gauche et au fond de la basse-cour (une cuisine et son office sont dits dans la seconde cour de l'hôtel), les secondes, à droite de la cour. Des plans montrent que les communs furent étendus au fond de la basse-cour au XVIII<sup>e</sup> (fig. 9 et 12).

## VENTE ET DÉMOLITION DE L'HÔTEL AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Charles-Marie-Paul-André d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, et sa sœur Pauline-Hortense d'Albert de Luynes, épouse non commune

32 Renseignements aimablement communiqués par M. Frédéric Didier et cf. Michaux, 1965.

33. Brevet annexé à la vente du 5 juin 1824, *infra* note 39. Sur cet hôtel : *Cicérone*, 1804, p. 145-146 ; Le Roi, 1857, p. 191-192 ; Barron, 1886, p. 339 ; Jehan, 1900, p. 117 ; Portier, 1983, p. 1-6 et 52-56 ; Lagny, 1990, p. 75-76.

34. Cf. plans, *supra* note 27.

35. Arch. nat., Min. cent., VIII, 896 : Inventaire du 8 novembre 1712. Les archives de la famille de Luynes ne sont pas accessibles aux chercheurs.

36. *Ibid.* et XCII, 743 : Inventaire du 24 octobre 1771.





Fig. 11 – Jules Hardouin-Mansart : Ancien logis des remises et écuries de l'hôtel de Chevreuse, fin XVII<sup>e</sup> - début XVIII<sup>e</sup> (cliché Ph. Cachau).

en biens de Mathieu-Jean-Félicité de Montmorency-Laval, duc de Montmorency, ministre des Affaires étrangères de Louis XVIII, cédèrent, le 17 septembre 1823, aux Versaillais Jean-Batiste-Félix Egasse, marchand de fer, et Jean-Jacques-Henri Collard, entrepreneur de serrurerie des bâtiments de la Couronne, « une maison appelée (sic) l'hôtel de Luynes, sise à Versailles rue de la Surintendance, n°4 consistant en deux cours, principal corps de logis, écuries, remises et bâtiments en dépendant (...) » pour 20 000 francs dont 12 000 payés comptant. Vente soldée le 16 juin 1824<sup>37</sup>.

Egasse et Collard procédèrent aussitôt au partage de l'hôtel par un mur mitoyen et vendirent, le 27 décembre 1823, la moitié du logis principal et le terrain de la cour à Jacques Duvernet, propriétaire, domicilié 15 rue de l'Orangerie, pour 10 000 francs<sup>38</sup>. Les anciennes écuries et remises étaient alors composées d'« un rez-de-chaussée distribué en logement de portier & trois remises, un premier étage appliqué à trois grandes pièces à cheminées & au cabinet, second étage en mansardes distribué en quatre pièces ». Logis encore visible de nos jours (fig. 11). Le pavillon principal de l'hôtel était en cours de démolition. Les parties convinrent de l'achever dans un mois, de déblayer les gravats de la cour, et de conserver les caves et la fosse d'aisance sous le mur. Devenue mitoyenne, celle-ci serait vidangée et réparée par les parties pour moitié. Un logis symétrique aux remises et écuries, couvert d'un simple comble, fut élevé le long du mur par Duvernet.

L'autre moitié de terrain au sud fut cédée à André-Michel Marchand, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, de l'Eperon d'or et de Saint-Jean-de-Jérusalem, domicilié 5 boulevard Saint-Antoine à Paris, le 5 juin 1824, pour 15 000

francs<sup>39</sup>. Il y fit bâtir les deux élégants pavillons symétriques sur rue (n°s 10 et 10bis rue de l'Indépendance américaine), vendus, le 10 avril 1826, à Claudine et Louise-Antoinette Parant, mère et fille, demeurant rue des Réservoirs à Versailles, pour 50 000 francs<sup>40</sup>. Ainsi disparut un des nombreux hôtels de Mansart à Versailles.

## L'HÔTEL COLBERT DE CROISSY

Le 20 septembre 1682, Louis XIV donnait à Charles Colbert, marquis de Croissy (1629-1696), ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, frère du grand Colbert, deux places comprises entre les rues de la Surintendance et des Récollets, le long de la rue du Vieux Versailles<sup>41</sup>. Colbert de Croissy y fit bâtir l'un des hôtels les plus importants de la ville tel qu'en témoignent les plans de Coquart et de 1813 (fig. 2-12). Propriété de la famille d'Orléans dès 1697 et durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, dont il constituait le petit hôtel, il fut démembré peu à peu aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

## UNE HISTOIRE COMPLEXE

Comme les précédents, il est bien difficile d'établir l'histoire exacte de cet hôtel, les actes de vente et ceux de Colbert de Croissy et sa famille ayant disparu<sup>42</sup>. Seul un accès autorisé aux archives de la descendance et à celles des Orléans permettrait peut-être de l'établir un jour. Le seul document accessible aux chercheurs demeure l'imposante vente par adjudication à l'audience des criées du tribunal de Versailles du 29 avril 1819, transcrite aux hypothèques, le 29 mai (38 folios recto-verso)<sup>43</sup>. Elle fournit une description minutieuse des deux lots ainsi que leur origine. Contrairement à ce qu'indique le plan de la Chalcographie du Louvre qui signale deux hôtels à cet emplacement (de Mademoiselle et de Croissy)<sup>44</sup>, seul le nom de Colbert de Croissy apparaît dans ce document. Le recoupement avec le plan de Coquart montre qu'une telle disposition n'est pas envisageable à moins d'une fusion des deux hôtels, ce que le document de 1819 n'établit pas. Quelque soit l'identité du commanditaire, le pavillon fut bien bâti en 1682.

39. Arch. nat., Min. cent., XXI, 846.

40. *Id.*, LXII, 862 ; Portier, 1983, p. 56.

41. Arch. dép. Yvelines, 10 Q 1364, fol. 142. Sur cet hôtel sis 7 rue de l'Indépendance américaine, cf. : Le Roi, 1857, p. 175-176 (n° 7 rue de la Bibliothèque), 1861, p. 385 ; Portier, 1983, p. 57-59 ; Lagny, 1990, p. 75.

42. Arch. nat., Min. cent., études LVI, XCV, CXIII (1697).

43. *Supra* note 41.

44. *Supra* note 17.

37. *Id.*, XCII, 743.

38. Arch. dép. Yvelines, 3E 44/352.



Situé en vis-à-vis de l'hôtel de Chevreuse, l'hôtel Colbert de Croissy se composait aussi d'un vaste pavillon central encadré de deux espaces latéraux : la cour principale à gauche, derrière le portail, et le jardin à droite, non figuré par Coquart, mais qu'on devine par le perron d'accès présenté et tel qu'il subsiste aujourd'hui. Ce pavillon, d'une ordonnance sensiblement différente si l'on en croit le même plan, était symétrique à celui de Chevreuse. Contrairement aux précédents, l'hôtel disposait de vastes communs et écuries à la mesure du rang de Colbert de Croissy. Il avait son entrée sur la rue de la Surintendance, les communs et écuries sur la rue des Récollets. L'hôtel établi dans cette rue par le plan de la Chalcographie paraît ici bien modeste pour un ministre du roi. Le plan de Coquart montre en effet de longs bâtiments, moins élevés que le pavillon principal, séparés par différentes cours. On peine à croire que Louis XIV ait cédé à son ministre des Affaires étrangères, des parcelles moins vastes que celles octroyées à Beauvillier et Chevreuse ?!

Connu aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles comme « pavillon d'Orléans »<sup>45</sup>, le pavillon principal (fig. 1) a fait l'objet de nombreux remaniements au XVIII<sup>e</sup>. De cinq travées en façade (trois vers les communs), en pierre et parements de brique suivant la règle, il devint un pavillon en pierre de taille avec travée centrale convexe du côté du jardin. Les combles mansardés, disparus au XIX<sup>e</sup> siècle, furent rétablis lors d'une restauration complète en 1996-97 par la copropriété.

## UN HÔTEL PAR HARDOUIN-MANSART ?

Situé à proximité des deux surintendances des Bâtiments, des hôtels de Beauvillier et de Chevreuse, bâti dans l'intervalle de ces derniers (1682), avec des similitudes troublantes dans le parti, dans un contexte familial identique (la famille Colbert), et tandis qu'il procédait à l'aménagement ou au réaménagement complet de cette partie de la ville, comment ne peut-on voir dans cet hôtel une autre réalisation méconnue de Jules Hardouin-Mansart ? Outre Beauvillier et Chevreuse, les liens d'Hardouin-Mansart avec Colbert de Croissy sont établis à travers François Blondel, secrétaire de Jean-Baptiste Colbert de Torcy, son fils. Mansart cèdera à Blondel en mars 1699 son office d'intendant des Bâtiments, acquis en 1684, pour s'offrir la seigneurie de Sagonne (Cher). C'est de ce même Blondel que Beauvillier acquerra la seigneurie de Vaucresson en 1698<sup>46</sup>. Bref, tout ce petit monde se connaissait parfaitement.

Rappelons également que depuis 1678 et l'émergence de Versailles comme

45. *Supra* note 41.

46. Cf. mon article : « Le château d'Hardouin-Mansart à Sagonne », *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, n° 177, 2009, p. 25 ; Arch. nat., Min. cent., LXXVIII, 471 : Vente du 21 novembre 1698.

capitale du royaume, le Premier architecte du roi avait la haute main sur la ville et les abords du château. Les hôtels de la rue de la Surintendance constituaient les pendants de ceux érigés rue des Réservoirs dix ans plutôt (Créquy et Soissons). Un dépouillement systématique des minutes des notaires versaillais par M. Delafosse, historien de la ville, atteste la présence d'Hardouin-Mansart et de son beau-frère De Cotte, dans la réalisation de nombreuses maisons versaillaises, y compris les plus modestes<sup>47</sup>.

## DESTIN DE L'HÔTEL

Au décès du marquis de Croissy, le 28 juillet 1696, sa veuve Françoise Béraud fit procéder à l'inventaire et à l'estimation de ses biens. Le 26 août 1697, ses enfants Jean-Baptiste, marquis de Torcy, et Charles-Joachim Colbert de Montpellier lui abandonnèrent leur part respective. Le 16 septembre, elle vendait l'hôtel à Philippe d'Orléans, dit Monsieur, frère du roi et père du Régent. L'hôtel demeura dans la

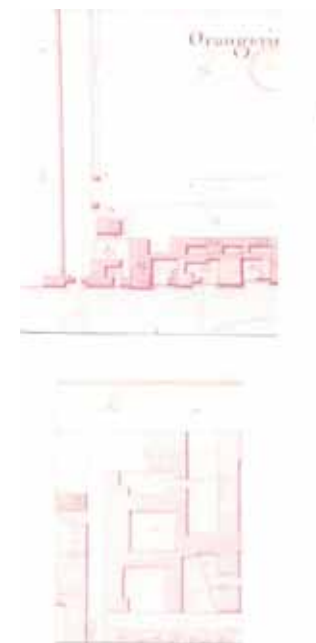


Fig. 12 – Plans cadastraux des hôtels du Grand Contrôle, de Chevreuse et d'Orléans (Colbert de Croissy), 1813 (Arch. dép. Yvelines, 3P 2/302, nos 23 et 26).

famille jusqu'à sa mise en adjudication par Jean-Baptiste Lemaire, l'un des administrateurs des biens de Louis-Philippe II d'Orléans, dit Philippe-Egalité, en mars 1792. Il fut adjugé le 3 avril, pour 70 300 francs, à Antoine Halligon, ancien procureur au Parlement et avoué près les tribunaux, devant M<sup>e</sup> Robin, notaire à Paris, qui en fit déclaration, le 7, à Bernard Lamarque, avoué près le tribunal civil de Versailles<sup>48</sup>. A son décès, sa veuve Marie-Thérèse Rossignol de Vaudricourt légua, le 20 juillet 1816, les biens à ses neveux, Pierre, Jean et Marie-Claire Guinard, enfants de Marie-Claire Lamarque, épouse de Jean Guinard. L'hôtel, demeuré indivis, fut mis en licitation par Marie-Claire Guinard, veuve de Jean-Antoine Lamarque, le 11 février 1819, en deux lots, le premier comprenant « le petit hôtel d'Orléans », rue de la Surintendance, le second comprenant les communs et écuries de l'hôtel, rue des Récollets, devenus alors caserne de la garde départementale de Seine-et-Oise. Les lots furent adjugés le 29 avril 1819 à Pierre-Antoine-Amable Brunet, entrepreneur de bâtiments à Versailles,

47. Arch. dép. Yvelines, répertoires J 3126 et J 3197.

48. Arch. nat., Min. cent., XLVIII, 358 : Vente du 7 avril 1792 (en déficit).

domicilié rue Saint-Médéric, représenté par Louis Marciliat, avoué, pour 23 500 francs pour le premier et 3 525 francs pour le second. Commence alors la parcellisation de l'hôtel<sup>49</sup>.

Oubliés des historiens d'art, les hôtels de Beauvillier, de Chevreuse et Colbert de Croissy attestent combien l'œuvre d'Hardouin-Mansart dans la ville de Versailles demeure à étudier. Comme le notent très justement Joëlle Barreau et Jean-Charles Forgeret, ses réalisations en matière d'hôtels ou de maisons manquaient alors d'originalité<sup>50</sup>. L'architecte devait répondre au défi de loger une population grandissante dans une ville devenue capitale. Il se montrait alors plus soucieux d'efficacité que d'innovation. Outre la banalité des élévations et de la distribution de nos hôtels, les plans massés, qui ont évolués du rectangle au carré, ne sont plus tant entre cour et jardin qu'entre cour et basse-cour. De nouvelles investigations sur les réalisations de Mansart dans la ville de Versailles permettront à l'avenir de mieux y appréhender ses activités d'urbaniste et d'architecte. Force est de constater que ses réalisations versaillaises sont plus nombreuses et variées qu'on ne le croit...

Philippe Cachau

*Docteur en histoire de l'art  
Ancien chargé de recherche au château de Versailles*

<sup>49</sup>.*Supra* note 41.

<sup>50</sup>.Cf. Gady, 2010, p. 387.